L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de dix-sept lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrêta, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,
et les Ports Intermédiaires.

Le bateau à vapeur **FELICIANA**, cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à
FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 2 nov

Pour le Bayou Sarah, Baton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires,

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA**, Capt. MUMFORD, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici pour le Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle-Orléans tous les mercredis, à la même heure.—Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à
C. BYRNE.
2 nov

Pour le Bayou Tunica, le Bayou-Sarah, la Fausse Rivière, Baton-Rouge et tous les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur **COOSA**, Cap. O. P. CAINE, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord.
2 nov.

AU PUBLIC.

LE docteur **A. L. PLOUGH**, chirurgien dentiste, natif de Hollande, a l'honneur d'informer les habitants de la Nlle.-Orléans, qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se propose de pratiquer la **CHIRURGIE-DENTAIRE** dans toutes ses branches. Il se rendra à la demeure des personnes qui l'honoreront de leur confiance et le feront appeler. Parmi le grand nombre de personnes qui peuvent donner témoignage de son habileté dans son art, il citera les suivantes:

"J'atteste, d'après l'expérience que j'en ai faite moi-même, l'habileté du Dr. Plough comme dentiste. J. Q. ADAMS,
Ex-Président des E.-U.
Quincy, le 27 juillet 1829.

L'hon. S. Van-Ranssaeler, à Albany, N. Y.
L'hon. Benjamin Pickman, à Salem, Mass.
Le Très-Rév. évêque Fenruck, à Boston, M.
Le Rév. Gardner Spring, à New-York.
Le Rév. Dr. Broadhead, do.
Le Rév. G. F. Schroeder, do.
J. K. Rogers, M. D. do.
Pierre T. Forrestier, M. D. do.
Philippe Milldollam, A. D. président et recteur-général de l'institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.
Le Rév. Dr. John Ludlow, à Albany, N.Y.
Le Dr. John S. J. Gardner, à Boston, M.
R. M. Patterson, M. D. de l'Université de la Virginie.
G. G. Cogswell, président de l'institution de Roundhill, Mass.
Le Rév. C. Colton, à Mount-Pleasant, Mas.
Le Rév. James Walker, à Charlestown, Mas.
Le Rév. Dr. Johnston, à Cincinnati, Ohio.
Le Rév. David Root, do. do.

☞ On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa chambre, vis-à-vis le Théâtre St. Philippe, rue St.-Philippe. 17 février—1m

Café Tricolore.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitués de cet Etablissement et à Mrs. les habitants de la campagne, qu'ils ont ouvert un **RESTAURANT**, dans ce café, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre, en outre de la Table d'hôte qu'ils tiennent au premier étage, et qui est servie à 3 heures un quart précises. Le service de la table ne laissera rien à désirer pour la propreté et la délicatesse des mets.

On trouvera toujours à la buvette, des bavaroises au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraîchissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

Ils ont aussi des salons particuliers.
10 février PLUMARD & CHERI.

MAGASIN DE VETEMENS,
Rue de Chartres, No. 14. près de la rue du Canal.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, et offre à vendre, un nouvel assortiment d'habillemens faits, tels que habits de drap superfin bleu, noir et d'autres couleurs; redingotes et vestes do. do. do. do. do.; pantalons de casimir superfin bleu, noir, *drab* et olive; id. de drap do. do. do. do.; gilets de dessous de velours superfin bleu et noir; id. de Valence et de Marseille. Capotes à la Louis-Philippe, manteaux d'homme en beau Camblet et en Plaid; id. de femme do. do. et en mérinos; casquettes de fantaisie pour le voyage; parapluies, cols de cuir &c.; cravates, mouchoirs, gants, bertelles, &c. Aussi, un assortiment de bottes, souliers, brodequins, escarpins de femme, &c. Tous ces objets ont été choisis expressément pour la vente au détail, et seront vendus à très-bon compte. PHINEAS CLARKE.

Aussi: cols à la Bourmont, récemment reçus de Paris, 30 douz. de cet article, propres à ce marché et particulièrement à ceux du Mexique, à vendre au magasin ci-dessus. 28 jan.

CORDE D'EMBALLAGE. — 116 roulx. corde d'emballage du Kentucky, en débarquement du bateau-à-vapeur Huntress, à vendre par *STETSON & AVERY,*
27 jan. Rue du Camp, No. 27.

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac Macouba, rappé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture.
B. REES,
17 février No. 10, rue de Chartres

MOUCHOIRS de Madras—2 malles reçues par le brick William Henry, et 4 dito en magasin, superbes madras, à vendre par
WILLIAM G. HEWES,
[illegible] février No. 9, rue du Camp.

[illegible] soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Zilia venant de Bourdeaux, 10 paniers de 60 bouteilles vin de Madère, [illegible] caisses de 12 do. vin rouge, [illegible] do. de 12 do. vin blanc d'anis.
[illegible] PERRET & CHARBONNET.

Pour Louisville, Cincinnati et Pittsbourg.

Le bateau-à-vapeur fin marcheur, **HURON**, capitaine O. Maynard, ayant la majeur partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour quelques tonneaux de frêt ou pour passage, ayant de beaux imménagemens, tant dans la chambre que sur le pont, s'addresser à bord, ou à
P. M. TOURNÉ.
14 mars rue de la Nlle. Levée, No. 13

POUR BOSTON.

Le beau brick fin voilier, doublé en cuivre, **FLOYD**, capitaine Dennett, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu, pour la balance du fret, ou passage, s'adresser à bord, ou à
17 mars. STETSON & AVERY.

POUR BALTIMORE

Le brick paquebot **AJAX**, ayant toute sa cargaison engagée, partira jeudi, 17 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou a
15 mars. *J. W. ZACHARIE & Co.*

POUR BALTIMORE.

Le beau brick paquebot **AJAX**, capitaine BANKS, pour frêt ou passage, s'adresser à
11 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR BOSTON—Le beau brick fin voilier **PATRON**, capit. Rogers, a besoin de 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à bord, ou bien à
12 mars STETSON & AVERY.

A FRETER—Le beau brick **CONGRESS**, capitaine Dixey. S'adresser à W. G. HEWES,
12 mars. rue du Camp, no. 9.

POUR NEW-YORK.

Le superbe brick **HENRY**, capit. STINSON, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emmenagemens, s'adresser à bord, ou à
10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

POUR LA HAVANE.

Le superbe brick espagnol **ISABELLA**, capit. Juan Beiga, partira samedi prochain, 12 du courant, peut encore prendre quelque léger fret si on s'adresse immédiatement à bord, ou à
10 mars. J. W. ZACHARIE & co.

DEMANDE.—On demande un bon bâtiment capable de prendre 900 balles pour un des ports du nord. S'adresser à
W. G. HEWES,
10 mars. Rue du Camp, no. 9.

LES GOELETTES
ALIGATOR et EUGENIE

feront régulièrement, chaque semaine, le voyage du Bassin à Madisonville et Covington, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
LEFEBVRE & DUREL.
9 mars—3 au Bassin.

POUR VERA-CRUZ.

La belle goëlette fine voilière **JANE**, cap. MC PEARSON, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour complément de fret, ou passage, cette goëlette ayant de beaux emmenagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
8 mars J. W. ZACHARIE & co.

POUR CHARLESTON.

On a besoin de l'équivalent de 3 à 400 barils, pour completer le chargement d'une goëlette fine voilière. S'adresser à
STETSON & AVERY.
8 mars No. 27, rue du Camp

POUR BOSTON.

Le superbe brick fin voilier **SMYRNA**, capitaine Ellis Bradford, est prêt à partir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à *STETSON & AVERY.*
5 mars. Rue du Camp.

POUR NEW-YORK.

Le beau brick **GOVERNOR KING**, capitaine J. Kelly, du port de 207 tonneaux et pouvant charger environ 400 boucauts de sucre. Pour fret, s'adresser au capitaine à bord, ou bien à
1 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

ON DEMANDE un bâtiment de première classe, du port d'environ 1000 balles, pour un port d'Europe. S'adresser à
26 fev THEOD. NICOLET & Co.

A FRETER.

Le brick **JOSEPH SPRAGUE**, capitaine Hanks, peut recevoir environ 275 boucauts de sucre ou 1400 barils de farine. S'adresser à WM. G. HEWES,
23 fev rue du Camp

A FRETER.—Le beau brick **MOSCOW**, capit. Fales, du port d'environ 400 boucauts de sucre, sera, sous peu de jours, prêt à charger. S'adresser à bord, ou à
22 fev STETSON & AVERY.

POUR LIVERPOOL.

Le beau brick **THOMAS**, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Currie. Pour frêt ou passage, s'adresser à
16 février THEOD. NICOLET & co.

A FRETER,

Un superbe brick du port de 150 tonneaux, doublé en cuivre et pouvant recevoir un chargement dans quelques jours. S'adresser à STETSON & AVERY.
12 fév 27, rue du Camp

ON DEMANDE un bon bâtiment pouvant porter de 400 à 425 bts. de sucre et melasse, pour un port du nord. S'adresser à (11 fév) THEOD. NICOLET & Co.

Cinq piastres de récompense.

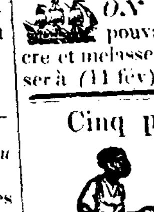

Partie marronne de chez le soussigné, une petite mulatresse américaine nommée NANCY, taille d'environ 4 pieds, ayant une marque au-dessus de la lèvre, et la mine triste. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la raménera à
16 mars—3 LOUIS COUVERTIÉ.

Esclave en marronnage.

Est partie maronne de chez le soussigné, le 19 de janvier dernier, une jeune négresse américaine, nommée *Catherine*, agée d'environ 12 à 13 ans, petite pour son âge, lèvre épaisse, regard en dessous. Elle était vêtue d'une robe de cotonnade, et d'un peignoir de casimir gris; elle a le teint rougeatre et ne parle guère que le français. Une récompense de cinq piastres sera donnée à celui qui la raménera au soussigné, ou à la geôle.
J. TAGIASCO.
Rue Dauphine entre St. Pierre et Toulouse
16 mars—2

JEAN GUADIZ a l'honneur de prévenir respectueusement le public qu'il vient de transporter sa Boutique de *BARBIER*, de la rue Royale à la rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse. Il espère, par ses soins et son assiduité mériter la confiance et l'encouragement du public.

Pour ce qui concerne la partie de CHIRURGIE-DENTAIRE, il prévient les dames et messieurs qui désireraient l'employer, qu'il continue toujours à se tenir, à cet effet, dans la maison No. 301, rue Royale, près la rue St.-Philippe.
22 février—1m

50 BARILS Brai, 50 do. Goudron, 50 do. Résine et 5 do. Essence de Thérébentine, à vendre par
2 mars J. W. ZACHARIE. & co.

TRAITES sur New-York et Boston, à vendre par
22 fév THEO. NICOLET & Co.

THOMSON & GRANT, rue de la Levée, no. 39, offrent à vendre:

200	sacs café Havane, première qualité.
250	caisses chocolat apprêté, et nos. 1 et 2.
75	do. moutarde, bouteilles d'une liv. à et ¼.
35	do. thé Hyson Skin et Impérial.
10	caisses fromage en forme d'ananas.
200	frequins beurre de Goshen, choix.
20	milliers cigarres de la Havane.
45	pipes et demi-pipe eau-de-vie Cognac, *Seignette et Dupuy,*
23	pipes genièvre Hollande supérieur, *Hourglass, et Swan.*
18	bques. et demi bl. whiskey Irlande.
120	quarts bque. vin blanc Marseille.
60	quarts bque. Malaga sec.
45	pipes et quarts bque. Téneriffe L. P.
80	do. demi do., et quarts bque. vin de Canarie, *Bogswell.*
5	do. et quarts bque. vin Catalogne.
120	do. demi do. et quarts bque. vin de Pico, ayant droit à la remise des droits.
20	quarts bque. vieux *Sherry wine,* supérieur.
20	pipes, demi do. quarts bque., et barillets vin Madère.
120	bls. *ale* de Monnsey.
55	bls. cidre de New-York.
50	bques. huile de baleine clarifiée, d'hiver et d'été.
20	bls. et demi-bl. anisette, parfait-amour et guignolet.
45	caisses et paniers liqueurs, vin amer, et mérise.
125	caisses vin de Madère, de Tinto, de Malvoisie et de Canarie, en [illegible] tes et quarts de bouteille, 1, 2, et 3 douz. par caisse.
300	caisses et barillets tabac manufacturé à Richmond, de différentes marques.
350	caisses verre entier et coupe, faïence et cristal.
500	charrues de King, nos. 1, 2, 3 et 4.
110	douz. haches de Watson.
50	fusils avec leurs bayonnettes.
15	coffres-forts patentés de Delano, à l'épreuve du feu.
16	paquets ficelle à coudre les balles de coton.
2	paquets cirage de Henry & Sons.
54	paquets botte., brodequins fins et de Russet.
26	paquets papier à impression.
15	paquets papier *cap et post.* barillets de tabac à prise, pois ecossés, &c. &c.

15 mars.

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par
23 fev A. GURNEY, 62, rue Gravier

MAGASIN DE VETEMENS DE PHILADELPHIE,
A LA MODE,
No. 7, rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

LE soussigné a reçu par le navire Benjamin Morgan, de Philadelphie, un assortiment d'habits et sartouts, bleus, noirs et couleurs de fantaisie, pantalons bleus, noirs et autres couleurs; Florentines de soie, [illegible] de Gêne, cashmir de diverses couleurs, velour noir de Gêne, [illegible] couleur, Gilets de diverses [illegible], cravates, mouchoirs de poche, demi-bas de soie anglais, &c. Aussi: un assortiment de [illegible] prêts au début de la campagne, le tout à vendre à bas prix et à des termes accommodants.
17 février JAMES BUEL.

MARCHANDISES AMERICAINES—PAPIER A ENVELOPPE, &c.—[illegible] balles Coton à drap écru 4-4 de qualité supérieure; 150 rames Papier à enveloppe; 100 barils Maquereaux No. 3, en débarquement du brick Smyrna, et à vendre par
STETSON & AVERY,
5 mars Rue du Camp.

EN debarquement du bateau-à-vapeur Louisiana,
10 demi barils, mess-pore, qualité supérieure,
470 barils pore, *prime de* [illegible],
8 bts. et 31 barils jambon,
18 bts. plats cotes. A vendre par
SAM. C. BELL,
8 mars. rue du Camp, no. 60.

ORGE perlée, Camphre, Jus de Réglisse en bâtons, Magnesie calcinée, Pillules bleues de Mass, Poudres de Seidlitz, et Bouteilles pour vin de madère; en débarquement du navire John Linton, et à vendre par
JAMES S. SHAW, droguiste,
16 déc Encoignure Royale et Douane.

AVISO AL PUBLICO.

EL señor Dn. Juan Rapalo, tiene el honor de annunciar a las personas que padezcan de su vista y al público en general, que el se encarga de curar a todos aquellos que se dignen ponerse entre sus manos, lisonjeandose al mismo tiempo de haber merecido la confianza del público, remitiendose enteramente a las certificaciones que se hallan mas abajo. Su posada esta establecida en la calle de St. Pedro, cerca de la carcel, No. 61.

Nueva Orleans 7 de febrero 1831.
Certifico que el Sor. Juan Rapallo, en el espacio de un mes, ha curado uno de mis ojos que me incomodaba al estremo de no poder trabajar, pero gracias á su remedio trabajo actualmente y no sienta ningun incomodidad en el ojo.
Antonio SEDANO.

Yo, Alfred Macarty, es de mi deber el annunciar al público la capacidad y conocimientos en clase de oculista del señor Dn. Juan Rapalo, pues sus cuidados y desvelos le han sido tan eficaces a mi hijo, que, en el termino de quince dias ha recobrado enteramente su vista, que la habia casi perdido, y asi, puedo con toda libertad asegurar al público, que todas las personas que padezcan de su vista, no tienen mas que dirijirse á dicho sujeto, y estoy seguro que serán perfectamente curadas, pues á mi me consta que sus remedios son muy eficaces á todos los que los usan, y que todas las personas que se dignen ponerse entre sus manos serán bien tratados
Nueva-Orleans 27 de octubre de 1830.

Yo, Furcy Verret, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo ha curado en el termino de tres dias, la vista de uno de mis negros, de edad de 34 años, quien hacia mucho tiempo que estaba padeciendo cruelmente, pues estaba tan fatal, que todo el mundo hubiera creido que habia perdido la vista enteramente. El dicho negro ha estado despues de su cura espuesto al fuego en diferentes partes sin haber sentido la mas minima incomodidad.

Nueva-Orleans, 1. de enero 1831
Yo, Augustin Pairet, certifico que el señor D. Juan Rapalo ha curado la vista de mi hija de edad de tres años y medio, quien hacia mas de un mes que estaba padeciendo constantemente, y en el termino de ocho dias ha sido perfectamente curada por el dicho Rapalo.

Nueva-Orleans 29 de diciembre 1830.
Yo, Juan Luis Michel, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo mediante á sus buenos y eficaces remedios, me ha curado la vista que lo consideraba como perdida, en el termino de cinco dias, con otra particularidad que soy hombre de 80 años, pues al cabo de 5 años que estaba padeciendo noche y dia de mi vista, me dirij al dicho Rapalo, quien me ha curado perfectamente, de manera que ya no siento incomodidad alguna.

Nueva-Orleans 21 de octubre 1830.
Yo, Pedro Duclaivacq, de edad de 56 años, certifico que el señor Dn. Juan Rapalo me ha curado mi vista que creia perdida desde hace mucho tiempo, en el termino de tres dias, y gracias á los remedios tan eficaces del dicho Rapalo que me hallo al presente enteramente bueno. 15 de enero

500 BARRIQUES (à melasse) **VIDES**.—barriques (à melasse) vides, cerclées et prêtes à être remplies, à vendre par
ALPHEUS GURNEY.
22 jan. Rue Gravier, No. 62.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. B. Leary vs. A. Menial.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente vendredi 25 mars courant, à midi, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un CHEVAL saisi dans l'affaire ci-dessus.
17 mars L. DAUNOY, marshal.

Waddie vs. Fs. Pascal, h. de c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente samedi 26 mars courant, à 4 heures, sous le Principal, deux ARMOIRES saisies dans l'affaire ci-dessus.
17 mars L. DAUNOY, marshal

R. Bull & co, *vs.* le capit. Ignacio de la goëlette Sun et ses propriétaires.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 9 avril prochain, à midi, à la Bourse, la goëlette Sun, ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.
8 mars. L. DAUNOY, marshal.

Plicque & Le Beau *vs.* Atte. Molière, f. d. c. l.

EN vertu d'un writ et un alias fieri facias, à moi adressés par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 11 avril prochain, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Betzy, saisie dans l'affaire ci-dessus.
8 mars. L. DAUNOY, marshal.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Sieur Charles Jumonville DeVilliers, sont invités à se faire connaître aux soussignés, et à leur présenter, une note du montant de leurs créances, et des titres sur les quels elles sont fondées.
RODOLPH J. DUCROS.
G. JUMONVILLE DEVILLIERS.
10 Mars—1 lps. *Exécuteurs Testamentaires.*

TABLEAU DE CAÏN DE DAVID.

LES citoyens de la Nouvelle-Orléans, sont respectueusement prévenus que le célèbre tableau de **CAIN** méditant la mort d'Abel, par David, restera exposé pendant quelque tems, rue de Chartres, No. 3, à trois portes de la rue du Canal.

Ce beau tableau est généralement reconnu comme étant du premier ordre, et dans aucune de ses productions son auteur n'a deployé d'une manière plus heureuse, ses magiques talens. Il a [illegible] tous les accessoires, et s'est appliqué à attirer toute l'attention sur le groupe sublime de Caïn, sa femme et ses enfans.

Tous les jours à partir de 9 heures du matin. Prix d'entrée—50 cents, enfants demi prix. Abonnement $1. 31 janv—2m

A VENDRE par les soussignés, à leur magasin, rue Royale.
50 paniers Champagne mousseux.
10 caisses vin de Bourgogne.
6 caisses vin de l'Hermitage.
100 barriques vin rouge.
14 quarts et demi-pipes madère de Londres, qualité supérieure.
10 caisses vraie absynthe.
2 caisses couvertures.
3 caisses ruban dessatin.
500 barillets clous coupés, assortis.
210 paquets fil de fer assorti, à l'usage des chaudronniers.
7 bques. ferblanterie assortie, et lanternes garnies en corne.
Aussi, un joli assortiment de pendules, montres, lunetterie et outils d'horloger.
10 fev. T. NICOLET & CO.

POIVRE & HUILE DE LIN.—50 sacs poivre de Sumatra,—30 bls. huile de lin, à vendre par *STETSON & AVERY,*
27 jan. Rue du Camp, No. 27.

AVIS AU PUBLIC—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci-après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 61.

N. B. On pourra trouver Mr. Rapallo chez lui, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

Il publiera sous peu d'autres certificats.

Nouvelle-Orléans, ce 15 mars 1831.
Il y avait environ trois mois que mon jeune nègre, nommé Charles, avait un œil affecté et je craignais qu'il ne perdît entièrement la vue, lorsque j'appris que M. Rapallo était possesseur d'un remède pour les yeux: je fis appeler ce monsieur, qui, au bout de douze jours, lui a parfaitement rendu la vue et depuis ce temps mon esclave ne souffre plus de son œil.
BELEFINE BARDOBLE.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.
Je certifie que M. Jean Rapallo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue.
ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.
Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (l'âge de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanement: il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.
FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois; il avait presque perdu la vue; en huit jours il a été parfaitement guéri.
Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.
AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus: par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.
Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.
PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 Octobre 1830.
MR. JN. RAPALO,
Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.
Je suis avec respect, monsieur,
Votre humble serviteur,
ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1830.
Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq jours. Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.
6 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL

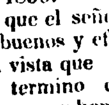

A LOUER, sept beaux magasins à trois étages, situés rues Conti et Levée, livrables à dater du 1er. mars prochain. S'adresser à H. PERRET & CHARBONNET
15 fév. ou à. JOHN GARNIER.

MAQUEREAUX.— 42 barils maquereaux No. 1, et 58 dito du No. 2, en débarquement du brick William, de Boston, à vendre par *STETSON & AVERY.*
29 janv. No. 27, rue du Camp.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitans qui désirent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à
20 [illegible] J. MAGER.

AVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Varcissé Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Molière, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mil le-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

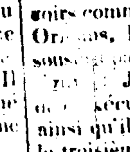

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.
A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN,
7 mars—30 Secrétaire d'Etat

AVIS.

ATTENDU que Louis Daunoy, de la Nlle. Orléans, s'est adressé à moi demandant que trois effets, le premier souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Eugène Macarty, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 de novembre 1827; le second, souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Jean Guérin, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le 20 février 1829; le troisième souscrit par lui conjointement avec J. L. Lewis, sa caution, le 21 août 1829, aux mêmes fins que les deux précédents, soient cancellés, rayés et annulés, ainsi que les hypothèques qui en résultent:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les trente jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le vingt-sixième jour de février mil huit cent trente-un et de l'Indépendance des Etats-Unis la cinquante cinquième année.
A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur.
GEORGE A. WAGGAMAN,
4 Mars—30 *Secrétaire d'Etat.*

Nouveau Magasin

DE LINGERIE ET NOUVEAUTÉS.
Rue de Chartres, No. 152, entre celles Toulouse et St Louis.

MMES. **DUMAS & CIE.** ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux Dames que, nouvellement arrivées de Paris, par le navire Isaac Hicks, elles apportent avec elles un fort joli assortiment d'objets nouveaux et très fins. Broderies de Nancy et de Paris sur tulle bobins, mousselines, et batistes mouchoirs de baptiste depuis $4 jusqu'à $25, chemisettes, fichus-collerettes de tous genres, ceintures, nœux de velours brodés et autres: de satin, de rubans, de crêpe; fleurs, écharpes brodées en velours, gants de dames &c. &c. faux cols pour homme, lorgnettes jumelles, binocles, lorgnons, face-à-mains, et plusieurs autres objets assortissants.

Indépendamment du dit assortiment qu'elles s'efforceront de maintenir dans les genres les plus nouveaux, elles offrent de même leur service pour toutes sortes d'ouvrages de lingerie, ainsi que pour robes, corsets, toilettes de bal et de ville, bonnets, collerettes &c.; elles entreprendront les trousseaux de noces, baptêmes et autres. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, y trouveront le zèle et les soins que commande un vif désir de leur plaire.
19 fév.–15

LES soussignés viennent de contracter une société à l'effet de faire généralement les courtage par commission et les affaires de Bourse. Ils tiennent également un registre ouvert pour tout ceux qui peuvent demander toute espèce d'emploi, et pour ceux qui désirent en donner. En outre, ils se chargeront de faire avec ponctualité des achats et ventes de propriété quelconques. Leurs prix, dans toutes les occasions, seront modérés.
DOYLE & BROWN.
19 fév.—6m. Rue Conti, no. 31.

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces; reçues de France, comme suit:

Choux d'York, choux Cubus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saimonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, sulsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavis, asperges, tomates, piments doux, &c. &c. 1er. fév.

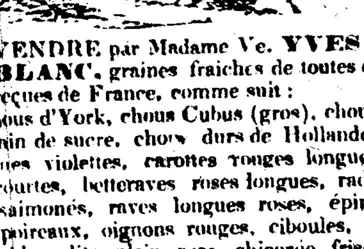

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

FOIN—200 balles foin en déchargement du brick Henry, à vendre par
8 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
5EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Mercredi 23 de Mars.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000		$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS
BILLETS ENTIERS........$ 4
DEMI BILLETS........ 2
QUARTS DE BILLETS........ 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**;—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET.
7 mars *Directeur.*

TIRAGE DE LA LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE FR.
14ème. classe.
5 2 4 6.
17 mars D. MALCOLM, directeur.

LOTERIE
DE L'ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
FRANCAISE—CLASSE No. 13.
PAS DE BILLETS BLANCS!!
27 numeros—4 roues.
D. MALCOLM, *Commissaire.*
Le Tirage aura lieu le Samedi, 26 Mars 1831.

PROSPECTUS:

1 lot de	$6000		1 lot de	642
1 " de	2000		6 " de	450
1 " de	1500		6 " de	300
1 " de	1200		6 " de	150
1 " de	1000		et d'autres plus petits.	

PRIX DES BILLETS:
Billets entiers $4 50, moitiés $2 25, quarts $1 12½; Livrets de 9 billets entiers $40 50, ne pouvant gagner moins de $18; livrets de coupons en proportion. S'adresser au bureau du DIRECTEUR, rue de Chartres, No. 60.
17 Mars

GRAINES DE JARDINAGE Fraîches,
Nouvellement reçues et à vendre au magasin
Smith,
Rue Royale, No 55, au magasin de graines, entre les rues Bienville et de la Douane.

LE soussigné a reçu récemment, par presque tous les paquebots de New-York, un approvisionnement complet de
GRAINES DE JARDINAGE
TRES FRAICHES
(de la récolte de 1830,)
Comprenant toutes les sortes de graines les plus recherchées.

Le soussigné ayant reçu la plus grande partie de ses graines de jardinage, directement des productions, espère qu'il sera à même maintenant, de remplir les commandes qui lui seront faites, par ses amis de la ville et de la campagne, pour toute quantité assez considérable, soit par livres, soit par petits paquets en douzaines ou centaines, étiquetés en Français et en Anglais, et préparés pour les magasins de détail de la campagne.

On pourra se procurer un catalogue en s'adressant au magasin du soussigné.
Wm. SMITH,
4 jan. Au magasin de graines, rue Royale, No 55.

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

AYANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon*, qu'il représente comme ayant les mêmes vertus; et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se tiendra en garde contre la fraude, et n'achètera que de Messrs. F. P. DUCONGÉ et MORGAN & Co. qui sont mes seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter,* qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.
W. POTTER.
9me. rue, Philadelphie.

Célèbre Catholicon
DE POTTER.
Seulement deux piastres la bouteille.

☞ Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne végétal. C'est conséquemment un des médicaments les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'EST UN REMEDE SOUVERAIN dans les maladies de foie, les maux de gorge gangréneux, la débilité résultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux jointures, les dartres, les maladies mercurielles, les hémoroïdes, &c.

Les certificats de cures merveilleuses produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, comme *renovateur et purificateur du sang et des humeurs,* est le plus sur garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un des dons les plus précieux qui pussent être offertes à l'humanité souffrante, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits précieux. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de témoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pennsylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient échoué. Ces faits parlent trop haut pour être démentis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette; d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'étendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie de *véritable Catholicon de Potter,* à vendre en gros et en détail, à nos magasins.
F. P. DUCONGÉ,
Encoignure des rues Conti et Chartres.

Où l'on trouve également "les traités de Potter sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.
21 sept—☞

EN debarquement du bateau-à-vapeur *Red-River,* les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee:

Moulins à sucre horisontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.
Chaudières à sucre, de 2[illegible] à 80 pouces.
Grillages en fer et bouches de fourneaux.
A vendre par Wm. M. STEWART.
20 jan. Rue Conti, No. 26